



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur et Madame GUIOT - TAZIAUX demeurant Rue du Bocage 3 à 4870 Trooz.

Le terrain concerné est situé Rue des Trois Mêlées, 27 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section C n°741M, 760P, 760R, 760S.

La demande vise les travaux suivants : construction d'une habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- L'emprise au sol de l'ensemble des volumes secondaires n'est pas subordonnée à l'emprise au sol du volume principal ;
- Le recul par rapport à la limite latérale est inférieur à 5,00m ;
- L'implantation à moins de 10m (à la verticale) de la ligne de crête ;
- La superficie de la parcelle est inférieure à 3.000m² ;
- L'emprise bâtie est supérieure à 100m² ;
- Le plan du volume principal n'est pas compris dans un rectangle dont le rapport du mur gouttereau au pignon est compris entre 1.5 et 3 ;
- La hauteur du pignon est supérieure à 10,00m ;
- L'élément saillant en toiture (façade arrière) ;
- La toiture plate des volumes secondaires qui ne sont ni des éléments de jonction ou d'articulation ;
- Les baies ne sont pas majoritairement à dominante verticale ;
- Le nombre de matériaux de parement et de couverture ;
- La teinte des briques ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès

de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08 février 2024 au 22 février 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be